



This letter is available
in different languages:
www.donorregister.nl/21jaar

Envoyé le
Date de la lettre

À LIRE

Tu figures dans le Registre des donneurs avec la mention « aucune objection »

cela signifie que tu deviens donneur d'organes

Cher lecteur,

Comme tu n'as jusqu'à présent pas complété de choix dans le Registre des donneurs, tu y figures avec la mention « aucune objection au don d'organes ». Cela signifie qu'après ton décès, tes organes et tissus pourront être utilisés pour aider quelqu'un d'autre. Tu deviendras alors donneur d'organes. Peut-être que cela te convient. Il se peut aussi qu'un autre choix corresponde mieux à tes souhaits.

FAIS TON
CHOIX

Quels sont tes choix?

Oui, je souhaite devenir donneur

Tu souhaites devenir
donneur. Tu choisis
toi-même les organes et
tissus que tu veux donner.

Non, je ne souhaite pas devenir donneur

Tu ne souhaites pas
devenir donneur.

Mon/ma partenaire ou ma famille décidera après mon décès

Tu préfères que ta famille
ou ton partenaire prenne
cette décision à ta place
après ton décès.

Je désigne une personne qui décidera après mon décès

Tu souhaites qu'une autre
personne prenne cette
décision à ta place.

Tu ne changes rien

Tu restes inscrit(e) au Registre des donneurs avec la mention « pas d'objection au don d'organes ».

Quel que soit ton choix, chaque option est valable. Tu peux toujours modifier ton choix. Parles-en avec ta famille ou ton entourage. Ainsi, ils sauront également quelle est ta position sur le don d'organes. Cela leur apportera plus de clarté.

MODIFIER**Indique facilement ton choix**

En quelques étapes, tu peux indiquer ton choix.



Étape 1 : Rends-toi sur mijn.donorregister.nl ou scanne le code QR

Étape 2 : Connecte-toi avec ton DigiD

Étape 3 : Vérifie ton statut dans le Registre des donneurs

Étape 4 : Modifie ton choix si tu le souhaites

Tu n'as pas de DigiD ? Tu peux en demander un sur www.digid.nl.

Tu préfères indiquer ton choix sur papier ? Demande un formulaire via www.donorregister.nl.

**DES
QUESTIONS?****Tu as encore des questions?**

Je comprends que le choix de ce qu'il adviendra de tes organes après ton décès puisse être un sujet difficile. C'est pourquoi nous sommes là pour t'aider.

Tu souhaites parler à quelqu'un?	Appelle le 0900 821 21 66 (sans frais d'appel supplémentaires)
Tu veux en savoir plus sur le don d'organes et de tissus?	Rends-toi sur le site web: www.orgaandonatie.nl
Tu souhaites en savoir plus sur la manière de faire connaître ton choix?	Rends-toi sur le site web: www.donorregister.nl/jongeren . Ou renseigne-toi auprès de la bibliothèque la plus proche de chez toi.

Bien cordialement,

Ministre de la Santé, du Bien-être et des Sports